COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date – Heure	19 janvier 2022
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	14 janvier 2022

Référence	CM-CR-2022-01
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Josette HABCHI MARGOLI Thierry JOUSSET Manon MILLES Carine VANNEAU	Sylviane BOUCHEREAU Emilien BRETON Samuel BEAUGER Gwenaëlle LESIEUR Cécile DE SOUSA Delphine GAUTHIER Didier RIVIERE
Pouvoirs	Laura BEZANNIER donne pouvoir à Delphine GAUTHIER	
Excusés		
Secrétaire de séance	Carine VANNEAU	
Début de séance	20h30	
Fin de séance	21h45	

ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance.....2
02. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2021 2
03. Demande d'une séance à huis clos 2
04. Annonces des délégations prises par Monsieur le Maire 2
05. Budget 2022 : demande de subvention 2
06. Informations diverses 5
07. Questions orales 6
08. Clôture de séance 6

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession : Laura BEZANNIER donne pouvoir à Delphine GAUTHIER.

14 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Carine VANNEAU accepte le poste.

02. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du 2 décembre 2021.

Didier RIVIERE souligne que tous les débats n'ont pas été retranscrits, à savoir :

- Les échanges de Monsieur le Maire avec Josette MARGOLI sur les informations concernant les Pruniers de France
- Pas de retranscription sur le fait que l'ancienne mandature avait décidé d'arrêter les bons de Noël pour les ainés

Il est souligné que la distribution de colis aux ainés est du fait de la crise sanitaire et qu'aucun rassemblement festif n'est possible, rien n'est donc définitif pour les années à venir.

Gwénaëlle LESIEUR arrive à 20 heures 35.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité avec 3 abstentions Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, Didier RIVIERE, APPROUVE le procès-verbal du 2 décembre 2021.

03. Demande d'une séance à huis clos

Le conseil municipal est sollicité pour une séance à huis clos.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la tenue d'un conseil municipal à huis clos.

04. Annonces des délégations prises par Monsieur le Maire

Décision 2021-23 : Signature d'une convention de dépôt avec le Conseil Départemental d'un fonds d'archives.

Décision 2021-24 : la commune renonce à son droit de préemption

DATE	N°	Parcelle	M2	Bâti – Non bâti
8/12/2021	DIA 028 309 21 00033	AI19	503	Bâti
11/01/2022	DIA 028 309 22 00001	AI81	581	Non bâti

Décision 2022-01 : Signature du devis pour l'impression du bulletin municipal pour un montant HT 1 232.00€ soit 1 478.40€.
☞*Delphine GAUTHIER demande quand sera distribué le bulletin*
☞*Monsieur le Maire répond que la distribution se fera ce weekend*

05. Budget 2022 : demande de subvention

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les projets 2022 pouvant bénéficier de subventions.
Il précise que rien n'est arrêté et que ces projets dépendent de beaucoup de choses. Actuellement, les devis varient très rapidement du fait de l'augmentation des matériaux, de l'énergie….
☞*Ludovic NADEAU précise que certaines demandes de subventions doivent être déposées pour la fin janvier 2022.*

1-Aire de jeux intergénérationnelle lot 1 – B
Projet basé sur le terrassement, le revêtement de sol et le mobilier.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'aire de jeux intergénérationnelle lot 1 – B, pour un montant HT de 64 104.92€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant le projet de l'aire de jeux intergénérationnelle lot 1 -B.

2-Aire de jeux intergénérationnelle lot 2
Projet basé sur la végétalisation.
Dans l'attente d'un devis d'un paysagiste.
☞*Monsieur le Maire précise que le cabinet Gilson propose généralement un chiffrage assez élevé Il souligne la complexité de se fournir en arbres et arbustes en ce moment et que leurs prix ont augmenté.*
Les services techniques assureront certaines tâches comme l'engazonnement et les plantations.
Ce projet, sous réserve de subvention, sera programmé à l'automne 2022.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'aire de jeux intergénérationnelle lot 2, en attente de chiffrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant le projet de l'aire de jeux intergénérationnelle lot 2.

3-Réhabilitation énergétique école
Projet basé sur le changement des fenêtres et porte du bâtiment 1.
Ces pièces sont chauffées au fuel, on constate de nombreux ponts thermiques.
☞*Didier RIVIERE demande pourquoi ne pas faire les 2 côtés du bâtiment au vue de l'obtention des subventions.*
☞*Monsieur le Maire répond que cela peut être envisagé tout dépend du niveau des subventions obtenues et de nos capacités financières.*
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour la réhabilitation énergétique école, pour un montant HT de 6 128.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant la réhabilitation énergétique école.

4-Réhabilitation école
Projet basé sur la réhabilitation des sols et la peinture des murs pour 2 classes.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour la réhabilitation école, pour un montant HT de 14 694.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant la réhabilitation école.

5-Réhabilitation intérieure mairie
Projet basé sur la réhabilitation des murs et du plafond de l'ancienne salle du conseil municipal.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour la réhabilitation intérieure mairie, pour un montant HT de 5 323.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant la réhabilitation intérieure mairie.

6-Aménagement paysager
Projet basé sur l'aménagement urbain avec 6 bacs en métal sur mesure qui seront installés Place du 14 juillet.
☞*Didier RIVIERE demande si ces bacs seront déplaçables.*
☞*Monsieur le Maire répond que oui avec la possibilité de les personnaliser*
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'aménagement paysager, pour un montant HT de 7 014.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'aménagement paysage.

7-Aménagement aire de jeux Loys de Billy

Projet basé sur l'aménagement avec l'ajout de nouveaux jeux évolutifs, de banc et d'un complément de copeaux de sol.
Monsieur le Maire précise que le choix des jeux sera discuté avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux Loys de Billy, en attente d'un chiffrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'aménagement de l'aire de jeux Loys de Billy.

8-Eglise : changement de la cloche

Projet basé sur le remplacement de la cloche.
Celle-ci sera cassée sur place et remplacée par une plus petite, qui correspond mieux aux dimensions du clocher et de l'abat-son.
Ce projet ne prend pas en compte le remplacement de l'horloge.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour le changement de la cloche de l'Eglise, pour un montant HT de 17 312.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant le **changement de la cloche de l'Eglise.**

9-Eglise : ajout d'une gouttière

Projet basé sur la mise en place d'une gouttière au niveau de la sacristie.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'installation d'une gouttière sur l'Eglise, pour un montant HT de 2 550.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant le rajout d'une gouttière sur l'Eglise.

10-Equipement informatique

Projet basé sur le changement de 2 postes informatiques à la mairie.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour de nouveaux équipements informatiques, pour un montant HT de 2 338.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant les équipements informatiques.

11-Travaux voirie

Projet basé sur la réhabilitation de la rue du Chemin Doux (partie caniveaux et enrobé) et sur la réhabilitation de la rue du Château d'Eau pour l'évacuation des eaux pluviales.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour les travaux de voirie, pour un montant HT de 37 226.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant les travaux de voirie.

12-Travaux sécurité, signalétique

Projet basé sur la signalétique au sol (ligne stop, ligne jaune) et le marquage arrêt minute devant le garage à Frainville.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour les travaux de sécurité et signalétique, en attente d'un chiffrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant les travaux de sécurité et signalétique.

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur l'aménagement en face du garage. C'est une route départementale, le conseil départemental est donc associé à cet aménagement. Il faut casser la vitesse en entrant dans Frainville tout en laissant une certaine largeur pour le passage des camions. Avant toute matérialisation définitive, des aménagements provisoires de sécurité seront installés pour des tests.

13-Equipement technique
Projet basé l'achat d'un taille haie télescopique pour le petit tracteur.
☞*Didier RIVIERE demande si la commune travaille toujours avec l'association d'insertion sociale, l'ANERVEDEL qui a déjà taillé les haies pour la municipalité.*
☞*Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas sollicité l'Anervedel en 2021 et que les prestations sont élevées.*
☞*Didier RIVIERE précise que l'insertion coûte chère. On laisse des gens sur le carreau, c'est dommage*
☞*Laurent DUMONT souligne que d'autres choses peuvent être réalisées dans la cadre de la réinsertion sociale au niveau de la commune.*
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour l'achat d'une taille haie télescopique, pour un montant HT de 5 725.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 abstentions Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, Didier RIVIERE, AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'achat d'un taille haie télescopique.

06. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
- Chartres Métropole, dotation de solidarité communautaire pour 2022 : 62 539€

- Chartres Métropole, attribution de compensation provisoire pour 2022 : 27 707.42€ : ce montant sera diminué du fait du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales à Chartres Métropole.

☞Thierry JOUSSET précise que Chartres Métropole intervient pour tout ce qui est installation souterraine urbaine, avaloir jusqu'à la mare. Les caniveaux sont de la compétence de la commune.

☞Monsieur le Maire rappelle que les avaloirs sont nettoyés tous les 2/3 ans sauf en cas de bouchage.
Mesdames BOUCHEREAU et MARGOLI rapportent des problèmes d'avaloirs abimés ou d'inondations rencontrés par des particuliers autour de Prunay et Crossay.

☞Monsieur le Maire dit qu'il ne faut pas hésiter à contacter la mairie pour tout dysfonctionnement concernant la gestion des eaux pluviales pour en informer Chartres Métropole.

- Appel à candidatures pour la Rosière 2022 avec 25 candidatures potentielles connues de jeunes filles nées entre 2001 et 2004.

- Recensement de la population, population légale : 1 087 au 1er janvier 2019

- Signature d'un accord de partenariat pour le dépôt d'un conteneur de collecte textile pour le Relais Eure et Loir. Aucun coût pour la commune. Le conteneur sera installé à la plateforme à côté des services techniques.

- Cantine : suite au Covid, et aux nombreuses absences, la gestion de la cantine est compliquée. Les repas des enfants absents de la cantine sont facturés s'ils n'ont pu être annulés 24 heures à l'avance, conformément au règlement. En effet, avec le protocole sanitaire de l'Education Nationale, les maîtresses ne peuvent plus accueillir les enfants des autres classes si leur maîtresse est absente, afin d'éviter tout brassage. Les parents ont toujours la possibilité d'emmener leur enfant à la cantine pour déjeuner. Ils ne peuvent pas récupérer le repas pour des questions d'hygiène. Quelques parents ont manifesté leur mécontentement du fait de payer le repas que leur enfant n'a pas mangé.
Un débat s'engage avec les élus :
☞*Faut-il modifier les règles de facturation des repas lors de l'absence des institutrices et donc de prendre en charge ces repas ?*
☞ *Cela représente combien de repas à prendre en charge ?*
☞ *Environ une vingtaine de repas sur plusieurs jours, en ce moment avec le Covid.*
☞ *Combien de parents ont manifesté leur mécontentement*
☞ *3 parents*

☞Didier RIVIERE dit malheureusement que les minorités ont toujours tort de toute façon. Peut-être qu'on aurait pu faire quelque chose si cela concernait une vingtaine de familles mécontentes. Mais il est difficile de favoriser certaines familles par rapport aux autres.
☞ Monsieur le Maire rappelle que certains parents ne veulent pas payer la cantine
☞Didier RIVIERE répond que c'est leur droit

Après échange entre élus, il est décidé de ne rien changer aux règles de facturation.

- Gestion des chats errants : en effet, une population importante de chats errants se trouve sur Frainville. 2 possibilités s'offrent à la commune : la capture, la fourrière et l'euthanasie ou la capture, la stérilisation et la remise en liberté.
La commune pourrait faire un partenariat avec la fondation 30 millions d'Amis. Dans ce cas, la municipalité s'engage alors à faire procéder à la capture, à la stérilisation. La Fondation 30 Millions d'Amis prend alors en charge les frais à hauteur de 50%.

Après échange entre élus, il est décidé d'opter pour la solution de la capture, la stérilisation et la remise en liberté.

Une communication sera faite auprès des habitants lors de la capture des chats.

07. Questions orales

Questions des élus minoritaires

1- Y a-t-il eu des achats de capteurs de CO2 pour les écoles ?

☞ Le protocole dit d'ouvrir 10 minutes toutes les heures. L'éducation nationale a relancé les communes pour l'achat de capteur de CO2. Capteur qui peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat. Les prix varient entre 50€ à 400€. Il faut compter 300€HT pour un capteur aux normes. Les délais de livraison sont de 8 semaines. Un capteur pourrait être acheté afin de le déplacer dans les classes pour voir son efficacité.
☞Didier RIVIERE pense qu'il en faut un dans le dortoir, l'aération doit être faite pour gêner le moins possible les enfants car sinon ils vont avoir froid vu les températures extérieures et à terme 5 capteurs.
☞Manon MILLES souligne que dans le collège où elle travaille il n'y a que 2 capteurs
☞Samuel BEAUGER demande s'il n'est pas possible de faire des achats mutualisés avec d'autres communes et si c'est une obligation ?
☞Monsieur le Maire répond que cela va être difficile vus les délais d'achat. Ce n'est pas une obligation mais une préconisation du Ministère de l 'Education Nationale

2 -Régulièrement et ce depuis plusieurs semaines, nous observons l'absence d'éclairage public Grande rue et rue du Docteur Constant : pouvez-vous nous apporter une explication ?
☞ Ainsi que la Place du 14 Juillet. Ces disfonctionnements sont apparus depuis l'installation des décorations de Noël et la météo pluvieuse. La panne a été signalée à Chartres Métropole qui mandate Synelva. Ce dernier s'est rendu plusieurs fois sur place pour réparer et a précisé que cette panne pouvait revenir à tout moment. Un bilan des éclairages publics sera demandé à Synelva. N'hésitez pas à faire remonter l'info via le site internet ou l'application cityall.
☞Delphine GAUTHIER demande si l'application cityall est utilisée pour signaler ce genre de panne
☞Monsieur le Maire répond que non, les personnes nous ont informé par d'autres moyens.

3 - Un grand nombre de masques usagés se retrouvent dans les caniveaux et trottoirs devant l'école : Peut-on envisager de faire une sensibilisation sur ce sujet ?
☞ Pas seulement devant l'école et pas que des masques. Une sensibilisation va être faite auprès des maitresses et des affiches seront collées.

08. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.